



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 105695

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le nombre des postes aidés dans les entreprises d'insertion. Actuellement, l'aide de 9 681 euros par poste est accordée à l'entreprise d'insertion par le préfet du département, ou le directeur départemental du travail de l'emploi, et de la formation professionnelle, après autorisation ministérielle. La loi de cohésion sociale se propose de soutenir vigoureusement ces entreprises d'insertion en augmentant de façon conséquente le nombre de personnes suivies par ce dispositif avec un financement de 4 000 postes nouveaux sur trois ans. Or le dernier CDIAE du Jura, qui s'est réuni à la veille des vacances, n'a pu faire que le constat qu'aucune création de poste n'était prévue. Outre le fait que l'État se prive de capacité d'insertion particulièrement intéressante - les EI étant en effet la dernière ligne droite de l'insertion avant l'entrée dans le secteur purement marchand - les structures concernées voient leurs activités soumises à des à-coups et des incertitudes qui risquent de compromettre gravement leur avenir. Il lui demande donc quelles sont ses perspectives à court terme en matière de poste d'insertion en entreprise d'insertions et si l'objectif ambitieux du plan de cohésion sociale va se traduire dès 2006 par l'augmentation du nombre de ces postes dans les départements, et dans quelle proportion plus spécifiquement pour le Jura.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105695

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10234